



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS À LA CCPD DE LA VIENNE

Exigeons de vrais emplois statutaires !

C'est un combat de longue haleine que la CGT mène avec nous pour gagner la reconnaissance de nos professions et lutter contre notre précarité. **La CGT portera nos revendications.** Pourtant, les besoins dans l'accueil, la prise en charge et la protection de l'enfance ne cessent de croître. Pour la CGT, les réponses à ces besoins passent par une réelle reconnaissance des professionnels, par la garantie de vrais

statuts, par de véritables déroulements de carrière et la reconnaissance de nos qualifications.

Avec nous, la CGT continuera de mener la bataille contre la casse du Code du travail, pour améliorer nos conditions de rémunérations et d'emplois et pour une meilleure protection sociale.

LA CGT REVENDIQUE

- Un véritable service public d'accueil de la petite enfance et de la Protection de l'enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur ;
- L'intégration des AM et AF au statut de la Fonction publique pour les salarié-es relevant d'un employeur public;
- L'amélioration des conventions collectives pour de vrais parcours professionnels pour les AM et AF les salarié-es d'un employeur privé;
- Un salaire minimum à 1800 euros ;
- Une revalorisation de l'ensemble des indemnités et frais professionnels pour les AM et AF ;
- Un véritable déroulement de carrière prenant en compte l'ancienneté, d'où la nécessité de l'intégration au statut ou l'amélioration des conventions collectives.
- La mise en œuvre immédiate du Ségur dont les AM et AF restent injustement exclu-es.

MOBILISEZ-VOUS AVEC LA CGT
 pour faire entendre votre voix lors des élections
 à la Commission Consultative Paritaire Départementale.

**VOTEZ
 CGT !**

Assistant-es maternel-les :

UNE PROFESSION INCONTOURNABLE POUR DES MILLIONS DE PARENTS.

« Notre capacité d'adaptation en matière d'horaires et de conditions d'accueil fait de notre métier un mode de garde particulièrement apprécié des parents. Nous travaillons très majoritairement pour des parents « particuliers employeurs » qui ne maîtrisent que rarement le droit du travail et qui n'ont pas forcément connaissance de nos conventions collectives, ce qui peut être source de difficultés. À chaque départ d'enfants, notre rémunération est remise en question. »

C'est pour cela que nous avons besoin de représentants engagés pour nous soutenir et nous défendre à la CCPD. Au quotidien, la CGT se bat à nos côtés !

Assistant-es familiaux-ales :

ACTEURS-TRICES INDISPENSABLES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE.

« Nous accueillons à notre domicile des enfants ou adolescents, dans le cadre de la mission de protection de l'enfance. Nous avons des responsabilités déterminantes envers ces jeunes malmené-es par la vie et cela jour et nuit, 7 jours sur 7. Malgré des évolutions en matière de reconnaissance avec l'existence du diplôme d'état et la loi Taquet en février 2022, il est toujours nécessaire de revendiquer une véritable intégration dans les équipes, la reconnaissance de notre profession et un statut qui nous protège de la précarité dans notre intérêt et celui des enfants accueillis